



HAL
open science

Minorités historiques, autonomie et néo-libéralisme au Canada

André Magord

► **To cite this version:**

André Magord. Minorités historiques, autonomie et néo-libéralisme au Canada. Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, 2014, Qui gouverne au Canada?, 11-2014, 10.4000/mimmoc.1576 . hal-02044705

HAL Id: hal-02044705

<https://hal.science/hal-02044705>

Submitted on 28 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Minorités historiques, autonomie et néo-libéralisme au Canada

Analyse critique des processus d'autonomisation chez les Inuits du Nunavut et les Acadiens du Nouveau-Brunswick

André MAGORD



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/1576>

DOI : 10.4000/mimmoc.1576

ISSN : 1951-6789

Éditeur

Université de Poitiers

Référence électronique

André MAGORD, « Minorités historiques, autonomie et néo-libéralisme au Canada », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], 11 | 2014, mis en ligne le 15 mai 2014, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/1576> ; DOI : 10.4000/mimmoc.1576

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain – Cahiers du MIMMOC est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Minorités historiques, autonomie et néo-libéralisme au Canada

Analyse critique des processus d'autonomisation chez les Inuits du Nunavut et les Acadiens du Nouveau-Brunswick

André MAGORD

Introduction

- 1 La question « Qui gouverne ? » pose d'emblée problème au chercheur puisqu'elle exige l'analyse critique d'une situation qui, pour une part au moins, porte sur la période actuelle et par conséquent prive l'observateur d'une distanciation temporelle. Il faut ajouter à cette remarque d'ordre épistémologique que, dans les dernières années, deux ruptures paradigmatiques ont été proclamées sans toutefois produire les éclairages nouveaux que l'on était en droit d'attendre suite à de telles annonces. La première fait suite à la chute du mur de Berlin et l'annonce de la fin de l'histoire dans un monde où le capitalisme libéral l'emporterait définitivement¹. La seconde est celle, vingt années plus tard, suite à plusieurs crises économiques d'ordre mondial, du constat de l'échec des principes fondamentaux du système néo-libéral que sont la capacité d'auto-correction des marchés et celle d'une distribution efficace des ressources². Nous sommes donc dans ce contexte scientifique très complexe où des ruptures paradigmatiques ne produisent pas ou pas encore un renouvellement des théories et des typologies, du politique en l'occurrence. La dynamique épistémologique est apparemment en panne.
- 2 Au Canada, cette problématique tient de l'ordre du paradoxe. La démocratie canadienne est fondée sur l'articulation des singularités des deux peuples dits fondateurs que sont les anglophones et les francophones. Cette reconnaissance constitutionnelle de deux peuples fondateurs a eu lieu dans le cadre de la mise en place de la politique officielle de bilinguisme en 1969. Elle a suscité la protestation d'un troisième groupe, celui des immigrants, qui a mené à l'instauration rapide d'une politique de multiculturalisme en 1971. En l'absence de statut officiel pour les autochtones, ces derniers se sont auto-

proclamés Premières Nations. Des négociations sur l'autonomie territoriale et gouvernementale pour les Autochtones ont ensuite vu le jour. Les politiques officielles de bilinguisme et de multiculturalisme, encore en cours, ainsi que les accords d'autonomie avec les autochtones, sont caractéristiques d'un libéralisme canadien qui vise à prendre en compte la réalité de l'autre dans une recherche de dynamique sociétale harmonieuse³. Cette approche se trouve en contradiction avec celle du néo-libéralisme qui vise une expansion au plan mondial par le biais d'organismes supra-nationaux tels l'Organisation Mondiale du Commerce ou le Fonds Monétaire International ; ou encore via les entreprises multinationales et les trusts financiers, relayés par différents groupes de pression et de nombreux médias. Le néo-libéralisme supplante ainsi, pour une part, tous les niveaux de gouvernement et la société de consommation qu'il prône, engendre désocialisation et individualisme matérialiste, contraires à une co-habitation constructive de groupes distincts. La devise canadienne : « l'unité dans la diversité » devient doublement paradoxale, face à son défi premier de réunir l'un et le multiple et maintenant face aux forces désocialisantes et déhumanisantes d'un système où la prise en compte de l'humain n'est plus centrale⁴.

- 3 La réflexion proposée dans cet article s'appuiera sur les cas de deux minorités canadiennes, afin de chercher à définir les zones d'incompréhension qui semblent à l'origine de dysfonctionnements importants dans les négociations entre minorités historiques et gouvernement au Canada. L'intérêt des études minoritaires est ici celui d'un regard de proximité sur des situations restreintes mais au cœur de l'interrogation « qui gouverne ? », c'est-à-dire dans le cadre de rapports de pouvoir entre groupes dominants et groupes dominés et dans le contexte des transformations complexes actuelles du politique au plan mondial⁵.
- 4 Les Inuits du Nunavut et les Acadiens du Nouveau-Brunswick constituent, au Canada, deux minorités, c'est-à-dire deux groupes ethnoculturels qui ont pu maintenir leur distinction culturelle et linguistique. A ce titre, elles ont un statut particulier, différent de celui des autres immigrés, qui répondent de la politique du multiculturalisme canadien. Il s'agit du statut de peuple autochtone⁶ et du statut de peuple fondateur⁷ en tant que minorité francophone. Ces deux groupes ne revendiquent toutefois pas un état souverain comme le font les indépendantistes québécois. Leur singularité se pense et s'organise dans un cadre négocié avec le gouvernement fédéral et provincial. Ils ont ainsi atteint dans les quarante dernières années leur degré d'autonomie structurelle le plus élevé depuis la transformation de leur situation autarcique de départ.
- 5 Les Inuits ont obtenu en 1999, après plus de vingt années de négociation, un territoire autonome. Ils ont ainsi acquis une complétude institutionnelle⁸ sur tous les plans de l'organisation de leur société hormis le domaine militaire et l'exploitation de certaines parties du sous-sol. Ce modèle a été perçu comme une avancée indéniable dans le contexte des rapports post-colonialistes entre Etat et minorités autochtones⁹.
- 6 Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont acquis une autonomie relative premièrement dans le contexte d'une politique réformatrice provinciale dans les années 1960-1970, nommée « chances égales pour tous ». Cette politique restait centralisatrice mais assurait aux Acadiens, longtemps victimes de discrimination de la part du groupe anglophone dominant, un rattrapage socio-économique. Les politiques du bilinguisme mises en place à partir de 1968 au Nouveau-Brunswick ont visé depuis à donner un accès en français, censé être égal, aux services en matière d'éducation, de santé, de justice et de services sociaux. De plus, au plan fédéral, une loi nationale établit le principe de progression vers

l'égalité des deux langues officielles. Cette loi, inscrite dans la constitution, reconnaît même l'obligation du fédéral à « favoriser et promouvoir l'épanouissement des minorités francophones et acadiennes »¹⁰.

- 7 Paradoxalement, les membres de ces deux minorités expriment depuis plus de dix années un doute et un malaise grandissant¹¹ concernant le maintien d'une identité singulière qui fonde pourtant leur raison d'être. De même les indicateurs sociologiques et linguistiques¹² confirment une dégradation de la situation communautaire et un affaiblissement des identifications à l'identité propre de chaque groupe. L'analyse scientifique est ici soumise à un défi de taille. Comment expliquer que dans un tel contexte de reconnaissance et de programmes mis en place, la situation des minorités concernées se dégrade, notamment en ce qui concerne les critères précis qui légitiment leurs revendications, c'est-à-dire ceux qui permettent le maintien de leur langue, de leur culture et de leur ancrage communautaire, tout en participant activement à la société dans son ensemble¹³. Rappelons sur ce dernier point que la devise du Canada est « l'unité dans la diversité » et que ce pays est l'un des plus avancés au monde pour la mise en place d'actions gouvernementales d'envergure qui visent une prise en compte de réalités socio-culturelles diverses¹⁴.
- 8 Au Nunavut, le gouvernement inuit s'était donné comme orientation de travail de conjuguer le meilleur des deux mondes¹⁵, c'est-à-dire des Inuits et de l'Occident, au sein de leur territoire. L'objectif prioritaire était un mieux être social et culturel et le maintien de la langue inuit. Cette proposition d'ensemble, légitime et novatrice, s'est toutefois appuyée tout d'abord sur la mise en place d'une institutionnalisation de tous les aspects organisationnels de la société inuite et ceci selon les normes du Canada dans son ensemble. La tâche du gouvernement inuit tient donc pour une bonne part « à tenter de mettre en place l'énorme machine administrative par laquelle transitent les directives et les subsides de l'Etat »¹⁶. La dynamique d'autonomisation de la société inuite est ici clairement concurrencée par une force hétéronomisante, c'est-à-dire que « la législation et la régulation de la société est opérée par un autre »¹⁷.
- 9 Dans le contexte du Nunavut, constitué de vingt-huit communautés comprenant chacune entre cinq cents et mille cinq cents habitants, en dehors de la capitale, Iqaluit, qui compte plus de six mille habitants, l'institutionnalisation a tendance à plaquer un système venant de l'extérieur indépendamment d'éventuelles dynamiques locales. L'individu et le groupe se trouvent coupés d'un mode d'organisation auquel, les jeunes en particulier, pourraient s'identifier. Ainsi leur implication dans le système scolaire, lui aussi calqué sur le modèle canadien, reste faible. Les postes de fonctionnaires restent encore majoritairement occupés par des Canadiens non inuits et donc non inuktitutophones. La disjonction créée par la prédominance de la dynamique d'hétéronomisation sur celle de d'autonomisation crée un doute profond au sein d'une minorité que l'histoire récente n'avait déjà pas épargnée. L'absence de discours critique suffisamment porteur ne permet pas la modification de cette tendance. La sphère publique d'où devait émerger les propositions propres à une autonomisation est neutralisée par une inertie inhibitoire¹⁸. Dans ce contexte, Muchielli¹⁹ précise que la mise à mal du sentiment d'unité et de cohérence sociétale et communautaire rend très difficile la formulation des postulats existentiels qui guident les choix et assurent la cohérence finale de l'être.
- 10 Face à cette absence d'orientation directrice, les Inuits vont avoir tendance à se replier sur le modèle de vie occidental, accessible via les médias et orienté par et vers la consommation. L'isolement individualiste et matérialiste va accentuer la disjonction déjà

provoquée par l'institutionnalisation hétéronome, c'est-à-dire en affaiblissant encore davantage le rapport spécifique à l'environnement propre de l'Arctique ainsi que la dynamique sociale et intergénérationnelle.

- 11 Le constat à ce stade est que l'objectif initial de construire une société renouvelée à partir du meilleur des deux mondes n'a pu bénéficier ni des connaissances, ni de l'intentionnalité nécessaires. Pire le gouvernement fédéral, qui préserve sa position dominante et hétéronomisante est aussi un relais fort des valeurs et du système néo-libéral; ici un système d'ordre macro-économique fondé sur la compétition et l'accumulation de profits et où l'individuation passe par l'individualisme.
- 12 La situation des Acadiens est historiquement et structurellement différente de celle des Inuits. Ce peuple sans territoire ni gouvernement officiel a développé, depuis les années 1960, une capacité organisationnelle propre par le biais de réseaux associatifs qui appuient des revendications dans le contexte constitutionnel de l'égalité des deux langues officielles : l'anglais et le français²⁰. Toutefois, si les Acadiens bénéficient des apports de cette loi, ils ne peuvent se l'approprier puisqu'ils demeurent dans un rapport de dominé à dominant au sein de la province du Nouveau-Brunswick. La majorité anglophone répond à certaines demandes par souci stratégique mais dans un contexte de statu quo où toute autonomie politique est niée. Cette évacuation du politique²¹ tant sur le plan organisationnel qu' intellectuel implique une certaine complicité des élites acadiennes qui, pour certaines, se retrouvent coupées des réalités de la majorité de la population acadienne, souvent en situation socio-économique précaire, où qui, pour d'autres, pensent que la négociation de couloir au sein des ministères concernés est la meilleure stratégie possible. Comme dans le cas des Inuits, l'aspiration à l'auto-détermination, inséparable de la raison d'être des Acadiens, semble soumise à une force prédominante d'hétéronomisation à plusieurs niveaux. A l'évacuation du politique s'ajoute « l'évacuation de la responsabilité directe » de la possibilité de « se faire une idée d'elle-même » en tant que société gouvernable. De plus, comme pour les Inuits, le néo-libéralisme ajoute une dimension supplémentaire d'hétéronomie. Le sociologue québécois Nelson Tardif indique que le principe du marché libre « n'est rien de moins qu'une forme spécifiquement contemporaine de colonialismes culturels, politiques, économiques et territoriaux, sans oublier le colonialisme idéologique des esprits »²². Le philosophe Bernard Stiegler²³ explique qu'en poussant à une consommation incessante, le néo-libéralisme focalise et transpose la réalisation de soi sur l'appropriation des objets. Ce processus renforce les disjonctions déjà évoquées. Stiegler souligne aussi que dans ce contexte, un effacement des repères historiques et symboliques a lieu. La fin de l'histoire devient la fin de l'historicité. Le politique est évacué car la possibilité même d'envisager un vécu organisé de la société fait défaut. Selon le sociologue originaire d'Acadie Joseph-Yvon Thériault, « le néo-libéralisme a complètement vidé la scène publique de l'exigence de communalisation inhérente à toute vie humaine »²⁴.
- 13 Nous sommes bien là au cœur d'une confusion sur l'idée de « qui gouverne ? ». L'exemple des deux minorités brièvement présentées laisse apparaître deux disfonctionnements majeurs dans le processus démocratique engendré par le gouvernement canadien. Ces deux disfonctionnements s'articulent de façon contradictoire autour de la notion de libéralisme. Pour le premier disfonctionnement, on observe un déficit de libéralisme de la part du Canada qui propose un degré d'autonomisation mais qui impose un cadre institutionnel qui ne permet pas aux minorités concernées la possibilité d'une prise de décision propre. Par contre l'endossement du néo-libéralisme par le Canada témoigne

d'une ouverture beaucoup trop libérale. Le gouvernement canadien, comme tous les gouvernements occidentaux se fait le relais d'un système qui comme le démontre Serge Audier dans son archéologie du néo-libéralisme, réalise le transfert du pouvoir des citoyens à des entités privées multinationales²⁵.

- 14 L'étude des minorités nous permet de préciser comment ce système planétaire parvient à supplanter tous les niveaux de gouvernement : national, local et même individuel. Michel Foucault fut l'un des premiers à dénoncer l'entreprise de bio-politique et de neuro-marketing du néo-libéralisme. Le directeur de la plus grande chaîne de télévision française confirma ses travaux lors d'une déclaration, rare en ce qu'elle évoquait au grand jour l'objectif de ce grand média : « notre but est de créer de l'espace de cerveau disponible pour coca-cola »²⁶. Il est important de repréciser en quoi ce constat s'oppose radicalement au processus politique car pour l'instant les sociétés occidentales, fondées sur l'idéal démocratique restent dans la confusion face à ces contradictions. Castoriadis nous a ainsi rappelé qu'à l'origine, le politique est créé par « les citoyens qui veulent discuter dans un espace public, créé par ce même mouvement »²⁷. La politique provient de « l'activité collective explicite se voulant lucide », c'est-à-dire réfléchie et délibérée. Il insiste sur la dimension dynamique de la création de la politique qui a lieu « lorsque l'institution donnée de la société est mise en cause comme telle dans différents aspects et dimensions , lorsqu'un rapport, inédit jusqu'alors, est créé entre l'instituant et l'institué »²⁸.
- 15 Cette proposition nous permet de mieux cerner la confusion politique du moment. Pour jouer son rôle, l'institution doit pouvoir être transformable et soutenir une démarche créative de développement adapté, sinon les mutations qu'il faut articuler résultent en disjonctions et l'hétéronomie tend à se généraliser. L'échec du mouvement de 1968, en France en particulier, est celui d'une mutation non maîtrisée et donc non aboutie. Le néo-libéralisme qui lamine tous les contre-pouvoirs tend même à éliminer la conscience de cette nécessité.
- 16 Il importe de souligner que la science fait défaut dans l'analyse des mutations qui se révèlent en temps de crise. La dynamique des forces et des résistances en sciences sociales nous échappe encore pour l'essentiel. L'humain a peur du changement autant qu'il y aspire²⁹. La science et les scientifiques peinent à interroger la dynamique du renouvellement des sociétés au travers de leurs forces imaginatives. Bourdieu a mis à jour le concept d'amnésie de la genèse³⁰. Ce processus montre la propension des scientifiques à suivre le courant dominant de pensée, souvent conservateur et hétéronomisant, et à oublier les zones de compréhension à l'origine des processus sociaux, qui deviennent alors des zones aveugles. Bourdieu dénonce aussi la complaisance des chercheurs face à la tentative d'auto-légitimation du néo-libéralisme³¹. Il fut l'un des premiers à avoir montré le caractère non scientifique et idéologique de cette doctrine. Plus récemment, Audier insiste sur l'occultation de la réalité engendrée par la saturation du discours public par des images idéalisées d'un monde consumériste³². Ces constats semblent inviter les chercheurs, à la suite de Bourdieu, à une démarche de réflexivité envers leur discipline.
- 17 Dans ce contexte, il est notable que le terme et l'idée de gouvernance se sont propagés au cours des trente dernières années. Ce glissement sémantique correspond à un glissement des responsabilités politiques, c'est-à-dire régulatrices et imaginatives, vers les grandes institutions relais du néo-libéralisme. De plus en plus, les gouvernements mettent en application des décisions et des orientations qu'ils n'ont pas décidées et ils sont maintenant notés sur leur bonne ou moins gouvernance, en fonction de ces critères.

- 18 Paradoxalement, c'est sans doute à partir de l'autre sens du mot gouvernance que peut resurgir l'exigence de sens dont toute existence collective dépend. Face à la déstructuration liée au néo-libéralisme, de nombreux réseaux se créent au plan local. De même, au sein des minorités, des propositions sont faites pour réinstaurer une dynamique instituante et autonomisante qui permet à une société de se donner l'idée qu'elle peut se faire d'elle-même.
- 19 En 2009, un Congrès Mondial Acadien fut organisé dans une des régions acadiennes. La mobilisation d'ensemble de la population et des institutions sur ce projet fédérateur, ainsi que la grande maîtrise de l'organisation de cet événement régional et international a démontré la capacité des Acadiens à pouvoir « faire société »³³, tout en répondant à l'exigence de sens, sans laquelle s'interroger sur le mode de gouvernance est caduque.
- 20 Au Nunavut, face à l'impasse socio-culturelle, un groupe d'études a rassemblé les connaissances propres au Inuit sur leur philosophie de l'organisation politique, en lien avec leur philosophie de vie. Le Qaujimajatuqangit³⁴ propose une vision holistique du monde qui englobe tous les aspects de la vie. Une des articulations de ce système se fonde sur trois continuum. Le continuum du savoir consiste en un système dynamique qui associe la philosophie et l'action au contexte actuel en mutation, notamment par le perfectionnement ou la création de connaissances nouvelles. Le continuum temporel explique le rapport dynamique au temps sous forme de la métaphore de l'arc et de la flèche : « lorsqu'on ne tire pas suffisamment la flèche en arrière, elle ne fait que tomber à quelques pas »³⁵. Enfin le continuum des relations repose sur une attente élevée concernant le partage, afin de maintenir une société interdépendante. Cette démarche cimente l'obligation mutuelle des membres de la société, assure un avenir plus sûr et durable et fonde ainsi une sécurité ontologique reposant sur la garantie que ce qui adviendra sera le meilleur possible. Ce dernier exemple montre que l'indispensable renouvellement des typologies du politique peut, entre autres, s'appuyer sur les études minoritaires qui procurent une vision au plus près de l'humain.

NOTES

1. L'expression « la fin de l'histoire » vient du livre de Francis Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion, coll. Histoire, 1992, dans lequel il annonçait, avec la fin de la guerre froide, l'avènement de la démocratie libérale. Sa proposition a plus ou moins été détournée pour soutenir l'idée d'un néo-libéralisme radical, qui tente de s'affirmer par la négation de tout autre mode de pensée ou d'être.

2. Voir par exemple, pour une critique de l'impact négatif du néo-libéralisme en terme de construction sociétale : Paul Krugman, *L'Amérique que nous voulons*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Paul Chemla, Flammarion, 2008. Voir également, Rocher, François et Salée, Daniel, « Libéralisme et tensions identitaires : éléments de réflexion sur le désarroi des sociétés modernes », *Politique et Sociétés*, vol. 16, n°2, 1997, p.3-30 et Tardif, Nelson, « La mondialisation néolibérale à l'assaut du vivre ensemble », *L'Action Nationale*, vol. XCV, n°1, janvier 2005, p.75-84.

3. Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Éditions du Boréal (Canada), 2001, La Découverte et Syros (France). Trad. de *Multicultural citizenship : a liberal theory of minority rights*, Oxford University Press, 1995.

- de la reconnaissance des droits des minorités, paru dans *Politique : revue de débats débats*, Bruxelles, n° 58, février 2009.

Taylor, Charles, *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, Princeton University Press, 1992. traduction : *Multiculturalisme : Différence et démocratie*, Aubier, 1993.

4. Ces analyses sont reprises en lien avec les situations de terrain et les auteurs de référence, plus loin dans l'article.

5. Le XXI^e siècle ouvre effectivement sur un monde en mutation profonde et le champ du politique y est particulièrement complexe. Après la proposition de la fin de l'histoire et celle du postnationalisme, d'autres lectures exploratoires des changements en cours proposent la fin de la géographie avec l'hyperspatialité « postmobile », (Michel Lussault, *L'avènement du monde. Essai sur l'habitation humaine de la Terre*, Seuil, 2013) où « l'éther électronique de nos modernes moyens de télécommunications » (Paul Vrillo, « un monde surexposé », *Le Monde Diplomatique*, août, 1997), transforme nos vies sans que nous comprenions dans quel sens.

6. On trouvera un bref historique de la mise en place de ce statut sur le site officiel du ministère des « Affaires autochtones et développement du Nord Canada », (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1314977704533/1314977734895>), notamment en ce qui concerne le développement le plus récent soit le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

7. La notion de peuple fondateur a été discutée tout d'abord lors de l'Acte de l'Amérique du Nord qui conféra au Canada son indépendance. C'est toutefois dans le cadre de la politique officielle de bilinguisme de 1969 que la mise en œuvre de ce statut a pris corps. « Le Nouveau-Brunswick joue un rôle de premier plan au Canada à titre de seule province officiellement bilingue du pays. Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick reposent sur les articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et libertés de même que sur la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, qui a remplacé en 2002 la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick adoptée en 1969, et sur la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick ». (<http://www.gnb.ca/legis/business/committees/reports/57-3/rcsr-llo-avril2013.pdf>)

8. Cette notion a été établie par Raymond Breton. Selon lui, les minorités qui veulent perdurer doivent se doter des institutions nécessaires à leur développement. Ce concept est débattu dans l'article de Joseph-Yvon Thériault présent dans cette publication. Raymond Breton, "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants", *American Journal of Sociology*, Vol. 70, No. 2, Sep., 1964, pp. 193-205

9. Jull, Peter, « Building Nunavut : a story of Inuit selfgovernment », *The Northern Review*, n°1, summer 1988: 59-72 et Dahl, Jens, Hicks, Jack et Jull Peter, *Nunavut : Inuit regain control of their lands and their lives*, Iwga, 2000.

Laugrand, Frédéric, « Notre terre, le Nunavut. Les défis de la gouvernance inuite. », *La Vie des idées*, 22 décembre. [Http://www.laviedesidees.fr/Notre-terre-le-Nunavut.html](http://www.laviedesidees.fr/Notre-terre-le-Nunavut.html)

10. Jedwab, J. (2002). *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada politiques, démographie et identité*. Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

Landry, Rodrigue, Rousselle Serge, *Éducation et droits collectifs. Au-delà de l'article 23 de la Charte*, Les Éditions de la Francophonie, 2003.

11. Voir par exemple pour le Nunavut : Laghi, B., « Nunavut undergoing a baptism of fire : CSIS Secrets are just another headache as new territory confronts multiple challenges », *Globe and Mail*, 1999, 20 september.

Magord, André, « Identité et politique au Nunavut : éléments de réflexion critique » in Jacques boucher et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*. Presses de l'université du Québec, 2005, p.247-262.

Rasmunssen, Derek, *La société inuite menacée de dissolution par l'école et l'argent*. Institut Interculturel de Montréal, Cahier n°139, octobre 2000.

Voir pour l'Acadie : Thériault, Joseph Yvon. « De la nation à l'ethnie : sociologie, société et communautés franco-phones minoritaires », *Sociologie et société*, vol. XXVI, no 1 (printemps), 1994, p. 15-34.

- « Le difficile chemin de l'autonomie », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, Quelle autonomie et quelle reconnaissance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ? / What Autonomy and Recognition for Official Language Minorities? Numéro 1, 2012, p. 37-50

Thériault, Joseph Yvon, et E. Martin Meunier. « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2008, p. 205-238.

12. Voir entre autres, Landry, Rodrigue et Serge Rousselle, (2003), *Éducation et droits collectifs. Au delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie .

13. Landry, Rodrigue, Forgues, Eric, Traisnel, Christophe, « Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada », *Politique et Sociétés*, Volume 29, n°1,2010, p. 91-114.

14. Landry, Rousselle, 2003, op. cit.

15. Discours du trône, troisième session de la première Assemblée législative du Nunavut, 12 octobre 1999.

16. Magord, 2005, 258, op. cit..

17. Castoriadis, Cornelius (1988). « Pouvoir, politique, autonomie », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 93, no 1, p. 81-104.

18. Rasmunssen, op. cit.

19. Muchielli, Alex, *L'identité*, Puf, 1999, p.69.

20. Voir <http://www.sanb.ca/forum-des-organismes.aspx> pour quelques unes de ces associations parmi les principales.

21. Thériault, Joseph-Yvon, 1994, op. cit. p.29.

22. Tardif, Nelson, « La mondialisation néolibérale à l'assaut du vivre ensemble », *L'Action Nationale*, vol. XCV, n°1, janvier 2005, p.79.

23. Stiegler, Bernard, *Aimer, s'aimer, nous aimer. Du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Éditions Galilée, 2003.

- De la misère symbolique. 1. L'époque hyperindustrielle, Paris, Éditions Galilée, 2004.

24. Thériault, Joseph-Yvon, *L'identité à l'épreuve de la modernité*, Editions d'Acadie, 1995, p.100.
25. Serge Audier. *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*. Grasset, "Mondes vécus", 2012.
26. *L'Expansion.com*, 09/07/2004
27. Castoriadis, Cornélius, « Institution de la société et religion », dans *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II*, Paris, Le Seuil, 1986, p.455-480.
28. Castoriadis, Cornélius, « Le monde morcelé », dans *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe III*, Paris, Le Seuil, 2000, p.126-27.
29. Pagès, Max, *La vie affective des groupes. Esquisse d'une théorie de la relation humaine*, Dunod, 1984.
30. Bourdieu, Pierre, *Le mystère du ministère*. In: « Actes de la recherche en sciences sociales », vol. 140, décembre 2001.
31. Bourdieu, Pierre, « Objectiver le sujet de l'objectivation », dans *Science de la science et réflexivité, Raisons d'agir*, Paris, 2001, pp. 173-184.
32. Audier, *op. cit.*, « introduction », p.7-57.
33. Voir Thériault, Joseph-Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, collection Agora, Prise de parole, 2007.
34. *Inuit Qaujimagatuqangit: The role of indigenous knowledge in supporting wellness in inuit communities in Nunavut*, National collaborating center for aboriginal health, university of British Columbia, 2009.
<http://nccah.netedit.info/docs/fact%20sheets/child%20and%20youth/Inuit%20IQ%20EN%20web.pdf>
35. Entre autres, cette notion pourrait rejoindre la proposition de la science quantique selon laquelle la réalité dépendrait plus de la variabilité des phénomènes que de l'idée que l'on a de leur succession dans le temps. Voir, Alain Connes, *Le Théâtre quantique co-écrit avec Danye Chereau et Jacques Dixmier*, Editions Odile Jacob, 2013.

RÉSUMÉS

Les Inuits du Nunavut et les Acadiens du Nouveau-Brunswick constituent, au Canada, deux minorités ethnolinguistiques c'est-à-dire deux groupes ethnoculturels qui ont pu maintenir leur distinction culturelle et linguistique. Ces deux groupes ont atteint dans les quarante dernières années leur degré d'autonomie structurelle le plus élevé depuis la transformation de leur situation autarcique de départ. Toutefois les dynamiques d'autonomisation qu'ils tentent d'instaurer sont concurrencées par les forces hétéronomisantes, c'est-à-dire externes, de la société majoritaire canadienne et du néo-libéralisme mondialisé. L'analyse scientifique est ici confrontée au problème de zones aveugles, suscitées par l'absence de paradigmes insuffisamment proches de la réalité pour être éclairants, et par l'insuffisance du travail réflexif de la part des scientifiques sur leurs postures épistémologiques.

AUTEUR

ANDRÉ MAGORD

Université de Poitiers EA MIMMOCDirecteur de l'Institut d'études acadiennes et québécoises